

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2022

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Sauf point 4 : 7

L'an deux mil vingt deux,

Le 11 avril à 19H00,

Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2022.

PRESENTS : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, RABIER Chantale, OURY François, BLAIN Laurence, L'HUMEAU Fabrice, AUBINEAU Rodolphe.

ABSENTS EXCUSÉS : SAY Annie, LECUIR Olivier.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : GUILLON Valérie donne pouvoir à BLAIN Laurence.

SECRÉTAIRE : L'HUMEAU Fabrice.

ORDRE DU JOUR SESSION ORDINAIRE

Villefrancoeur, 21/04/2022.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les ordres du jour les uns après les autres.

1. Approbation du Conseil Municipal du 18/02/2022 à l'unanimité.

2. Proposition d'un prestataire @ctes dématérialisés : transmission des actes aux services administratifs par voie dématérialisée : Adhésion au service FAST-ACTES marque de DOCAPOST et certificat RGS*.

3. Approbation du Compte de Gestion 2021 en concordance avec le compte administratif 2021.

4. Approbation du Compte Administratif 2021 en l'absence de monsieur le Maire sous la Présidence de Madame Chantale RABIER le conseil adopte le compte administratif, à savoir :

Les comptes réalisés en 2021 présentent ;

Un résultat de fonctionnement de clôture positif de 374 486.80€.

Un résultat d'investissement de clôture négatif de 121 269.07€

5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le conseil constatant un reste à réaliser en recettes d'investissement de 109 733.50€

Soit un résultat cumulé d'investissement de clôture négatif de 11 535.57€

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire ; au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ; 11 535,57€ (121 269,07 – 109 733,50)

Ligne D 001 solde d'exécution de la section investissement reporté pour 121 269.07€

Ligne R 002 solde exécution de la section fonctionnement reporté pour ;

(374 486.80€ - 11 535,57€) = 362 951,23€

6. Vote du taux des taxes : Informations DGFIP, le conseil décide de maintenir le taux des taxes locales pour 2022, à savoir :

Taxe Foncière (bâti) : 39.25% (14.85% taux communal 2020 + 24,40% taux départemental 2020)

Taxe Foncière (non bâti) : 40.90%

7. Approbation et vote du budget primitif (BP) 2022, Monsieur le Maire présente le BP 2022 :

En fonctionnement, le BP s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 640 040.23€.

En investissement, le BP s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 348 446.07€

8. Délibération régularisation des 35h : La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

9. Informations diverses

- Projet de création d'une SPL (restauration collective) : Société Publique Locale de restauration à voir -tenue du bureau du second tour.

Plus de question, la séance est levée à 21h30.